

Ou encore :

« Frère Karava (caste des pêcheurs, immédiatement inférieure aux Goyigama), catholique, cherche pour sa sœur secrétaire, jolie, instruite, propriété personnelle banlieue Colombo, un mari catholique, de préférence même caste, situation en rapport. Ecrire avec photo et horoscope » [8].

On mesure là, avec le souci de la caste et de l'assentiment des astres, le mince vernis de catholicité déposé par les premiers colons portugais, qui convertirent surtout la caste des pêcheurs, en colonisateurs du bord de mer.

Les *liens conjugaux tendres* sont en quelque sorte sacralisés. L'amour romantique entre époux triomphe dans une importante et ancienne littérature, illustré par l'histoire mythique de Rama et de Sita, pris en relais par les films « à l'eau de roses » que la population consomme en grande quantité. Le divorce est possible devant la loi, à peu près pas devant le brahmanisme orthodoxe, où le mariage était noué pour la vie, sauf à se trouver dénoué par l'infidélité flagrante de l'épouse qui était dès lors considérée comme morte. Le modèle conjugal est un modèle d'entraide et de fidélité mutuelle, de douceur et d'affection.

Les enfants sont importants et cajolés. Les fils sont particulièrement valorisés, mais les filles ne sont pas pour autant négligées. Un courant chaleureux circule dans la maison dans tous les sens. La jeune femme, introduite dans le chœur de ses belles-sœurs, est bien soumise à examen et à remarques narquoises destinées à lui faire prendre conscience de son importance relative dans le concert familial. Mais en règle générale, il ne s'agit pas d'une persécution, et l'épouse peut à tout moment effectuer et recevoir des visites de sa famille originelle, et se retremper dans la chaude affection parentale et fraternelle :

Le Mahatma Gandhi racontait que pendant les cinq premières années de son mariage, il n'a pas vécu avec son épouse plus d'un total de trois ans. A peine était-elle avec lui depuis six mois qu'elle lui demandait de la laisser aller près de ses

parents. Le dépaysement de la jeune femme a souvent pour effet de la rejeter vers son époux, dans un appel vers sa tendresse et sa protection.

Avec le temps, l'ascension de la femme se fera comme mère. Les enfants grandissant, qu'elle règne comme aux anciens temps sur une maisonnée toujours groupée, ou selon la formule moderne sur un habitat séparé, l'adulation de ses fils lui donnera avec l'âge la parole souveraine.

L'inépuisable trésor de soins qu'elle leur a dispensés les rend pratiquement incapables de se détacher d'elle : tout au plus peuvent-ils sublimer en partie cet attachement dans une dévotion ardente à la Grande Déesse Mère qui lui donne, à elle, incarnée, une aura divine.

L'histoire la plus récente montre à quel point le réseau familial est important pour l'insertion sociale — à quel point le personnage de la mère est majeur. Indira Gandhi, en Inde, fut pratiquement consacrée chef de l'énorme famille Nehru à la mort de son père adoptif en 1964 et fut investie de sa charge politique. Sirimavo Bandaranaike, à Sri Lanka, le fut dans la famille Bandaranaike après l'assassinat de son époux le 26 septembre 1959. En dépit de la traditionnelle discrétion de la femme hindoue, ces deux mères reçurent entre les mains les rênes du pouvoir, dont les fils ne se tinrent jamais loin, avec des fortunes diverses.

La famille en Chine

Le mot est vite dit : la Chine vient de vivre et vit encore une des plus grandes révolutions de son histoire. Coexistent à l'heure actuelle les vœux du Parti communiste chinois, la loi maoïste sur le mariage de 1950, et le poids du passé. Ceci sur un peuple de plus d'un milliard d'individus dont les frontières, au gré des flux et des reflux révolutionnaires, se sont

ouvertes capricieusement, jusqu'à maintenant, aux regards étrangers. Le mieux à faire est un bref exposé de la famille millénaire, telle qu'elle régnait encore dans la jeunesse du romancier Pakin [9], dans les années 1920-1930 ; et du chemin ouvert par la loi sur le mariage de 1950. Ce fut la première loi promulguée par Mao Zé Dong, très conscient de ce qu'une transformation de la société chinoise avait pour étape fondamentale une transformation complète de la cellule familiale.

Le modèle classique mettait l'accent sur l'importance de l'axe père-fils. Société lourdement patriarcale, patrilocale et patrilinéaire, les prestations essentielles allaient des enfants aux parents, et la *piété filiale* était la vertu suprême, allant souvent, en Œdipe inversé, jusqu'au sacrifice du fils, abondamment exalté même dans une presse relativement récente. Le fils était la meilleure assurance du père pour l'avenir, y compris l'avenir *post-mortem*, où la survie heureuse n'était assurée que par les soins cérémoniaux filiaux. Le système se prolongeait par emboîtement, tout père étant un fils, tout fils étant rapidement un père : mais le père ancestral gardait jusqu'à sa mort tous les droits et toutes les clés économiques et décisionnelles.

Dans une telle société, la femme était annulée en tant que telle, elle n'existait que pour donner des fils. Le devoir essentiel de la belle-fille était en direction de ses beaux-parents, et elle ne revoyait jamais aucun de ses parents. Le mari pouvait répudier sa femme à cause de ses propres parents, et la femme pouvait négliger son mari au nom de ses beaux-parents. La veuve ne pouvait se remarier qu'à l'initiative et avec l'assentiment des parents de son défunt époux. La liberté sexuelle du chef de famille était totale : elle n'avait aucune importance. Ses fils pouvaient en faire autant

dans la mesure où il y souscrivait et où ils ne mettaient pas en péril leur descendance. La dimension amoureuse entre conjoints était totalement occultée, inconvenante. Les parents disposaient souverainement du choix matrimonial de leurs enfants, à leur gré exclusif.

Ceci était un modèle de classes riches, un modèle élégant. Il existait déjà avant la Révolution le cas du Yunnan, où les grands enfants pouvaient habiter en unités séparées, de type conjugal, plus ou moins éloignées, à peine de se réunir pour les cérémonies du culte familial ou pour les affaires communes. Il existait dans les classes pauvres une importance accrue de l'axe conjugal, chacun devant compter sur le travail, les avis et l'assistance de l'autre dans des conditions extraordinairement difficiles.

Mao Zé Dong résume la situation en 1927 :

« Tout Chinois est sous la domination de trois systèmes d'oppression :

« — Le système de l'Etat...

« — Le système du « clan », l'autorité descendant des autels de la branche centrale des ancêtres jusqu'à la tête de la maison.

« — Le système théocratique, des dieux et des esprits. Quant aux femmes, outre ces trois systèmes, elles sont en dernier lieu dominées par les hommes, sous l'autorité conjugale. »

La Chine nationaliste avait tenté une première réforme de la famille dans le Code civil de 1931. Réforme timide, qui à côté des règles exprimées avait laissé la place à l'interprétation traditionnelle. Le Code civil prohibait la bigamie, mais passait sous silence le problème du concubinage, et par ses lacunes donnait à la concubine la possibilité de faire valoir des droits, dans une polygamie de fait. Le consentement mutuel des époux était indispensable au mariage, mais personne ne disait mot de l'initiative du choix, et la vague de divorces immédiatement postérieure à 1950 en dit long sur les précédentes libertés. Le code renforçait le groupe large, patrilinéaire, notamment par l'institu-

tion d'un conseil de famille qui associait la parenté masculine aux décisions du père de famille : mais chaque maison devait avoir une « tête », qui bien sûr resta la même qu'auparavant.

La loi du mariage de 1950 trancha dans le vif. Elle opta clairement pour la famille conjugale, nucléaire et monogamique. Interdiction de la bigamie, du concubinage, des fiançailles d'enfants, des marchandages dotaux. Le mariage est le résultat d'un choix libre, où ne doit intervenir aucun tiers ; les veuves se remarient si et comme elles le veulent, le mariage entre proches parents, fort apprécié des « clans », est interdit. L'homme et la femme sont juridiquement totalement égaux sur tous les plans, et doivent partager les charges du ménage. C'est une *libération de l'individu en vue de sa meilleure intégration dans le système politique et national* : chacun doit apporter sa pierre à la production. En ce sens, une véritable inversion des mœurs : l'infanticide est sévèrement puni, tandis que la restriction volontaire des naissances est prônée et enseignée. Par contre, comme jadis, peu d'attention est accordée aux quêtes sexuelles du jeune, pour de tout autres raisons qu'autrefois : on s'aime « sérieusement », par affinité profondes, pour s'aider, pour produire, non pour courir l'aventure et y épuiser ses forces. L'âge du mariage recule, sous la pression du Parti, jusque vers la trentaine, par intérêt national dans la limitation d'une démographie galopante ; il est inconvenant d'attirer l'attention sur des intrigues amoureuses. Les deux fiancés ou les deux époux doivent accepter, séparément au besoin, les postes économiques là où les impératifs de la production les appelle, en fonction de leurs aptitudes, et il est vétilleux de demander le divorce même à la suite d'une séparation de fait de quelques années. Là, dans le

silence de la loi qui a ouvert les portes du divorce, la pression du Parti, par l'intermédiaire de la presse, est grande. Comme jadis, l'assistance aux vieux parents est valorisée et les journaux stigmatisent maints exemples lamentables choisis dans le monde capitaliste et occidental.

Les souffrances, les destructions, les dispersions, les ruines des guerres chinoises civile et étrangère depuis 1912 ont certainement puissamment contribué à faire place nette pour une authentique révolution de la famille. Sans aucun doute la jeunesse est ralliée à la liberté jadis écrasée par l'arbitraire parental ; à la liberté du choix du partenaire, à la liberté féminine, à la liberté individuelle économique ; elle serait fortement encline à l'amour romantique si le Parti ne veillait pas de si près à en retarder l'éclosion et à le subordonner étroitement aux impératifs de la production. Le facteur mal connu reste la délicate et variable interférence des courants les plus et les moins avancés, depuis l'intelligentzia des grandes villes jusqu'au fond des campagnes.

La famille en Afrique noire

Plusieurs Etats d'Afrique ont adopté l'Islam. Un certain nombre d'autres ont adopté des législations de type occidental, et un certain nombre d'autres sont restés plus ou moins près de leurs origines. Il faut donc être prudent avant de dégager une configuration de base statistiquement très forte, historique, qui traverse les législations modernes comme elle traversa les groupes et les temps, et souvent se rétablit en filigrane. Les lignes de force, susceptibles d'une infinité de modes, en sont les suivantes :

— L'intérêt principal du mariage est *l'intérêt du groupe dans sa descendance*. Au point que chez les

Nuer, population nilotique à la limite de l'Ethiopie, le mariage n'est valable qu'après que la jeune fiancée ait donné naissance à un enfant, preuve de sa fécondité.

— La plupart des mariages sont « arrangés ». Le choix personnel peut inspirer l'arrangement, il ne le gouverne pas. Les démarches sont effectuées par la famille consanguine.

— La polygynie est non seulement acceptée, mais s'impose en norme dans la mesure où l'enfant est longuement allaité, constituant un obstacle absolu au rapprochement sexuel du père et de la mère. Quand la législation s'oppose à la polygynie, la tradition est rétablie soit par le jeu de concubinages quasi officiels, dont les enfants sont élevés au foyer, soit par un jeu de répudiations et de mariages successifs.

— La parenté s'estime par rapport aux descendants. « Là où un Occidental dira : cet homme est mon beau-frère parce qu'il a épousé ma sœur, un Africain dira : cet homme est mon beau-frère parce qu'il est le père de mon neveu. »

— Le mariage, même quand, selon les formules actuelles, il nécessite l'accord formel des deux partenaires, est un *échange*. Cet échange n'est pas un achat, et c'est à tort qu'il a été interprété ainsi par les premiers ethnologues. Il peut être un échange d'une femme pour une femme, de groupe à groupe, et il scelle alors une alliance. Il peut être un échange d'une femme contre des biens, mais avec deux significations précises :

- ces biens ne sont pas, en général, des biens de commercialisation courante : ce sont par exemple des têtes de bétail, du bétail que l'on ne peut pas vendre. Ce n'est que récemment qu'a triomphé, là aussi, l'économie monétaire ;
- cet échange scelle et précise les droits et les devoirs de chacun.

— La femme a des droits distincts, comme épouse et comme mère. L'homme a des droits distincts, comme époux, comme géniteur, comme père officiel et comme père nourricier.

— Dans l'état de polygynie, il existe une hiérarchie entre femmes co-épouses ; selon les traditions, elle s'établit :

- ou bien en fonction de l'ordre des épousailles ;
- ou bien en fonction de la caste de la femme, et l'importance de son clan natal ;
- ou bien en fonction du type de mariage qui a eu lieu.

— Les relations entre femmes sont plus importantes dans la vie des femmes que les relations avec le mari.

— La parenté connaît des degrés, suivant qu'elle joue entre demi-frères ou entre vrais frères.

Comme partout, on assiste de nos jours à une évolution officielle vers la monogamie, sous la double influence des conditions économiques, qui rendent lourde la charge de plusieurs épouses nanties de leurs enfants — et sous l'influence des églises. Mais on a vu plus haut les détours qu'elle peut prendre, et la tradition en reste vivace. De toute façon la famille large reste des plus importantes. On peut faire sienne l'excellente conclusion de Paul et Laura Bohannan :

« Le génie dont l'Afrique doit faire présent au monde est le génie des relations personnelles. Les Occidentaux qui n'ont pas vécu dans ces communautés étroites, dominées par la parenté dont on ne peut s'évader parce qu'il n'y a aucune entrée dans la société large, ne peuvent imaginer l'art consommé avec lequel les Africains jouent des relations inévitables. C'est un art qui, vraisemblablement, n'a aucune raison de les abandonner » [1].